

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. du LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaient présents :

Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Alain LANGE, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE et Rémi RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Xavier GOUTTE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Frédéric GODET donne pouvoir à Jean-Vincent du Lac

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe qu'une consultation a été lancée, sans publicité ni mise en concurrence, en raison de son montant inférieur à 40 000 € HT, en vue d'attribuer un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de dix-huit mois non renouvelables, pour l'accompagnement technique et le suivi de parcelles de maïs désherbées mécaniquement (15 parcelles maximum). L'ensemble des résultats technico-économiques individuels feront l'objet d'un compte-rendu pour chaque exploitation et d'une synthèse collective présentée en réunion.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande, d'une durée de dix-huit mois non renouvelables.

Seule une société a retiré le dossier de consultation, le Réseau des CIVAM Normands (RCN) dont le siège est situé à ALLOUVILLE BELLEFOSSE (76), elle a remis une offre. Elle fait appel à la sous-traitance de Bio en Normandie pour une partie des opérations de suivi et de conseil.

La candidature du RCN est complète et conforme aux attentes de la procédure de consultation. L'offre technique du RCN correspond également aux attentes techniques du CCP et économiques du SDE. Les résultats de sa notation sont détaillés dans le tableau ci-après, conformément aux critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation, et notamment sur la base du détail quantitatif estimatif non contractuel d'un montant de 39 000 € HT.

Bureau

Du Syndicat départemental
de l'eau

*_*_*

POINT 2-a

Attribution du marché public
n°2023-01 pour des prestations
d'accompagnement technique
agricole et de suivi d'essais

Candidat	Montant en € HT	Note Prix /40	Valeur technique /60					Note finale /100
			Moyens humains et méthode pour la constitution du groupe d'agriculteurs /10	Moyens humains et méthode pour le conseil et le suivi des parcelles /15	Méthodologie de suivi et transmission des résultats au SDE /10	Livrables (bilan individuel et CR 1 ^{er} rdv) /15	Moyens humains et support pour la restitution collective /10	
RCN	39 000	40	10	16	10	15	10	100
soit 80/60								

Après l'exposé de l'analyse faite par les services du SDE de la candidature et de l'offre, au vu de la décision du pouvoir adjudicateur, le bureau syndical décide de retenir l'offre présentée par le RCN, d'un montant de 39 000 € HT, qui est économiquement avantageuse.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau autorise le Président à signer le marché avec le RCN ainsi que toutes les pièces afférentes.

Fait à Alençon, le 14 février 2023
 Pour être porté au registre des délibérations,
 Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau


 Jean-Vincent du LAC

DEPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du bureau du Syndicat départemental de l'eau,

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze février

Le bureau du Syndicat départemental de l'eau légalement convoqué, s'est réuni en séance sous la présidence de M. DU LAC, en l'absence de M. de BALORRE, excusé.

Etaients présents :

Béatrice BUON-METAYER, Jean-Vincent du LAC, Jean-Pierre FERET, Hervé FOURNET, Jean-Marie GOUSSIN, Gérard GUTH, Thierry LAIGRE, Alain LANGE, Michel LERAT, Jean-Patrick LEROUX, Denis MOUSSET, Gilles ORY, Gilles RABACHE et Rémi RILLET, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Christophe de BALORRE, Jean-Philippe BALLOT, Olivier BOULAY, Christophe BIGNON, Frédéric GODET, Xavier GOUTTE, Yves RIGOUIN.

Pouvoir : Frédéric GODET donne pouvoir à Jean-Vincent du Lac

Secrétaire : M. RILLET

M. le Président informe que M. Le Maire de Bretoncelles a sollicité le SDE, par courrier en date du 1er octobre 2021, suite à une demande de l'ARS, pour la réalisation d'un diagnostic CVM dans l'eau distribuée et la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à gérer les non conformités.

Le bureau du SDE lui avait répondu que compte-tenu des bouleversements RH, il ne pouvait pas répondre favorablement à cette demande avant 2023 et l'avait orienté à avoir recours à une AMO privée.

Le 27 janvier 2023, par délibération le Conseil municipal de Bretoncelles sollicite le SDE pour la mise en œuvre de l'AMO du SDE pour une étude patrimoniale jusqu'à la notification d'un cabinet en charge de l'étude.

Après des échanges sur les priorités du SDE, les options possibles, les membres du Bureau du fait du manque de moyen sur la cellule sécurisation et assistance aux collectivités et du fait des chantiers prioritaires sur la sécurisation décident de :

- Ne pas signer de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bretoncelles pour une étude patrimoniale.
- De lui envoyer une liste de cabinets qui peuvent l'assister à mettre en œuvre le marché public et dont le cahier des charges.

Bureau

Du Syndicat départemental
de l'eau

..*..

POINT 2-b

Demande de la commune de
Bretoncelles de
conventionnement pour une AMO
pour une étude patrimoniale

28 FEV. 2023

- La cellule sécurisation et assistance pourra toutefois être sollicitée par la commune de Bretoncelles pour la relecture du marché avant sa parution.
- Un courrier en ce sens sera également adressé au SIAEP de DOMFRONT et la ROULANDIERE, qui ont fait une demande d'AMO pour une étude patrimoniale.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le bureau n'autorise pas le Président à signer une convention d'assistance de maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une étude patrimoniale avec la commune de Bretoncelles.

Fait à Alençon, le 14 février 2023
Pour être porté au registre des délibérations,
Le 1^{er} Vice-président du Syndicat départemental de l'eau



Jean-Vincent du LAC